

## Conditions de remboursement

- Habiter sur le territoire de la ville d'Amqui et détenir une preuve de résidence;
- Compléter le formulaire de demande d'aide financière;
- Preuve d'achat des articles visés par la demande **dans un commerce d'Amqui**;
- Photo du ou des produits installés (photo avant et après pour l'appareil de chauffage).

Un maximum de 500\$ de remboursement par résidence.

Sur une période de deux (2) ans. Valable du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Jusqu'à épuisement des fonds.

Les demandes de subventions doivent parvenir à la Ville d'Amqui

- @ par courriel à : [info@amqui.ca](mailto:info@amqui.ca)
- ✉ Par courrier ou déposer à l'hôtel de ville : 20, promenade Marcel-Rioux Amqui (Québec) G5J 1A1
- » Inscrire la mention subventions environnementales

Ce programme a été réalisé en collaboration avec le Comité de développement d'Amqui

Pour nous joindre :

Comité de développement d'Amqui

- ☎ 418 629-4242, poste 1200
- 🏠 20, promenade Marcel-Rioux Amqui (Québec) G5J 1A1
- @ [cda@amqui.ca](mailto:cda@amqui.ca)
- f Comité de développement d'Amqui



## Programme de subventions environnementales

*Amqui, là où l'on agit!*

Dans le but d'offrir une aide financière aux citoyens d'Amqui afin de les inciter à modifier des gestes ayant un impact réel sur la qualité de notre environnement tels que la diminution des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air et l'économie de notre eau potable.



En collaboration avec le :





## Listes des produits remboursables



### Utilisation de bidet et de produits d'hygiène

L'utilisation du bidet ou de papier de toilette lavable permet d'économiser de 1 à 2 rouleaux de papier de toilette par semaine par personne. Un seul carré de papier de toilette nécessite 0,5 à 1,8 litre d'eau pour sa production. Le bidet, bien qu'il augmente légèrement la consommation d'eau à domicile, permet en réalité une économie d'eau globalement. De plus, le système de traitement des eaux de la ville est facilité.



**Remboursement de 50 % pour l'achat d'un bidet à attacher, siège de toilette bidet, bidet de voyage, essuie-tout lavable, coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, culottes menstruelles lavables et papier de toilette lavable jusqu'à un maximum de 100\$ par résidence.**



### Appareil de chauffage

Les appareils de chauffage au bois non certifiés et qui ne respectent pas les normes EPA ou CSA B415.1 dégagent une énorme quantité de particules fines, conséquence de la combustion incomplète du bois. Ces particules diminuent la qualité de l'air et pénètrent facilement dans les poumons, ce qui engendre des impacts négatifs sur la santé publique.



**Remboursement de 250\$ jusqu'à concurrence des coûts réels pour le retrait des appareils non conformes ou 500\$ pour le remplacement d'un vieux appareil de chauffage au bois dans les résidences.**



### Articles pour bébé

Entre 5 000 et 7 000 couches sont nécessaires avant qu'un enfant atteigne la propreté, ce qui représente 4,5 arbres et 22 kg de plastique obtenu avec 67 kg de pétrole brut. C'est plus d'une tonne de déchets produits qui prendront au-delà de 500 ans à se décomposer.



**Remboursement de 50 % du coût d'achat de couches lavables (neuves ou usagées), incluant les couches de piscine, les couches plates, les couvre-couches, les insertions et les feuillets lavables, jusqu'à concurrence de 100\$ par enfant et par résidence.**



### Trousse de plomberie

L'utilisation d'une pomme de douche à débit réduit et d'aérateurs aux robinets permet de réduire la quantité d'eau consommée, sans cependant en diminuer la pression. La Ville d'Amqui a fait l'achat de trousse de plomberie qui économisent l'eau potable et les vend aux citoyens à un coût modique, selon l'ensemble choisi.

■ Trousse pomme de douche à massage (7\$)

■ Trousse pomme de douche effet pluie (10\$)

■ Trousse pomme de douche téléphone (12\$)

Un propriétaire peut faire l'achat de plusieurs ensembles de dispositifs pour une même adresse.

Ces produits sont disponibles à l'hôtel de ville d'Amqui.

## Pièces justificatives nécessaires



- Preuve de domicile;
- Copie de la facture avec les numéros de taxes (TPS et TVQ).

### Pour le volet appareil de chauffage

- Le demandeur doit avoir obtenu un permis auprès du Service de l'urbanisme pour le volet appareil de chauffage;
- Preuve de disposition de l'ÉcoSite pour le retrait d'appareil de chauffage.



### Formulaires disponibles :

- [www.amqui.ca](http://www.amqui.ca)
- Bureaux municipaux de la Ville d'Amqui

Ce document de présentation fait référence au Règlement n° 910-22 de la Ville d'Amqui.